



Le Réseau SAGIR en action : [Aveyron Labo](#) et [la Fédération Départementale des Chasseurs de L'Aveyron](#) ont décidé de mettre en commun leurs expertises pour une série d'articles sur des pathologies affectant la faune sauvage.

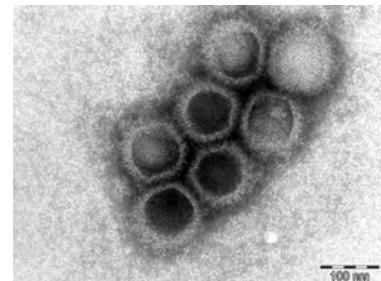
## LA MALADIE D'AUJESZKY OU PSEUDO-RAGE

Cette maladie affecte les porcs et les sangliers. Chez d'autres mammifères, elle se caractérise par une infection du système nerveux central évoluant très rapidement vers la mort. Elle n'est pas dangereuse pour les humains.

### Un herpesvirus

En 1902, un vétérinaire hongrois, Aladár Aujeszky isole le virus chez un chien, un bœuf et un chat et montre qu'il cause la même maladie chez le porc et le lapin. Il a laissé son nom à la maladie.

L'agent de la maladie est le virus herpétique des suidés 1 (VHSu-1), communément appelé virus de la maladie d'Aujeszky (ADV) ou virus de la pseudoréaction (PRV). Ce virus fait partie du genre Varicellovirus et de la famille Herpesviridae (sous-famille Alphaherpesvirinae).



*L'agent causal de la maladie d'Aujeszky, isolé du cerveau d'un chien, grossissement de 200 000x*

*Source : CVUA Stuttgart*

Il a une forte ténacité par rapport aux autres virus herpès.

Il peut par exemple survivre jusqu'à 6 semaines à 25°C et, selon la température et le pH, il peut survivre longtemps dans l'urine, le fumier, le sol, etc.

Le virus est stable dans la viande en maturation jusqu'à 4°C, mais est inactivé à -18°C en l'espace de 35 à 40 jours et immédiatement à partir de 80°C.

### Symptômes chez les suidés



Les jeunes porcelets sont particulièrement sensibles à la maladie ; ils meurent rapidement s'ils sont atteints avec des signes nerveux en phase terminale.



*Convulsions chez un porcelet,*  
*source : pig.progress*

Chez les porcelets de plus de deux semaines, la mortalité est plus faible. Les symptômes sont les suivants : fièvre, vomissement, troubles locomoteurs et/ou nerveux. Chez les porcs à l'engraissement, on observe de la toux et des écoulements nasaux.

Lorsque des truies gestantes sont atteintes, elles avortent souvent ou mettent bas des fœtus momifiés.

Il arrive aussi que l'infection soit inapparente chez les porcs touchés ou que l'infection reste latente chez les animaux survivants. Les facteurs de stress peuvent parfois la réactiver. La virulence varie en fonction de la souche virale.



**Chez le sanglier, l'infection est majoritairement asymptomatique.**



*La maladie a un moindre impact chez les sangliers*



## Symptômes chez les autres animaux sensibles

La maladie d'Aujeszky présente généralement des signes neurologiques, souvent accompagnés de démangeaisons localisées près du site d'entrée du virus.

Ces cas sont presque toujours mortels en quelques jours.



Forte démangeaisons sur des vaches : région du flanc (a) et la mamelle (b),  
source : [MDPI](#)



Les signes cliniques les plus fréquemment signalés chez les chiens sont :

- le prurit (grattage) violent et important, l'animal peut se mordre ou se gratter jusqu'au sang,
- la dépression, l'anorexie (refus de s'alimenter),
- la dyspnée (essoufflement), la tachypnée (augmentation de la fréquence respiratoire)
- les vomissements et la salivation excessive,
- les spasmes des muscles laryngés et pharyngés,
- l'ataxie (troubles de la coordination), rigidité ou spasme musculaires.

Certains chiens meurent très rapidement avec peu ou aucun signe clinique, d'autres meurent généralement 1 ou 2 jours après les premiers symptômes.



Hypersalivation (G) et œdème de la muqueuse labiale (D),  
source : [AVEPA](#)



Troubles locomoteurs et incoordination chez le chien,

source : [Maladies d'élevage des porcs, 2ème édition](#)

Lésions de grattage dues à des démangeaisons intenses dans la région péri-oculaire, la joue et la babine (G), dans la région péri-oculaire (D)

source : [ResearchGate](#)



## Transmission

Chez les suidés, la contamination se produit par voie oronasale, par contact direct ou indirect au travers de nourriture ou d'objets contaminés, par la semence/sécrétion vaginale infectée ou également par voie aérogène. Une transmission diaplacentaire et verticale par le lait est également possible.

La France continentale est officiellement indemne de la maladie en élevage depuis 2008. Un dispositif de surveillance programmée en élevage (porcs et sangliers) par analyse sérologique concerne les élevages qui diffusent des reproducteurs (surveillance trimestrielle) et les élevages plein-air (surveillance annuelle).

Les sangliers sauvages sont des réservoirs de la maladie pour les élevages. La contamination des élevages est souvent liée à des défauts des mesures de biosécurité (insuffisance au niveau des clôtures).



Les contacts entre sangliers et porcs sont le principal risque de contamination des élevages.

Sources : à gauche : [le chasseur français](#), au centre : [FDC de l'Isère](#), à droite : [3trois3](#)

Les chiens de chasse se contaminent par contact avec des sangliers infectés lors de la chasse ou par voie orale en ingérant de la viande ou des viscères de sangliers.

Les chiens atteints constituent rarement une source d'infection compte tenu de la manifestation des symptômes (nerveux) et de leur mortalité extrêmement rapide (24 à 48 heures), ce qui interrompt la propagation du virus.



Source : Isabelle Leca, [le chasseur français](#)

Une étude réalisée sur la période de 2000 à 2004 avait montré une **faible prévalence pour le département** et un risque quasi nul pour les chiens de chasse. Une seconde étude de 2009 à 2010 confirme ces résultats sur notre département.

Depuis plusieurs fédérations de chasse ont fait des études de séoprévalence dans les populations de sangliers. Les résultats obtenus sont de l'ordre de 20 à 25 % d'animaux séropositifs selon les régions.

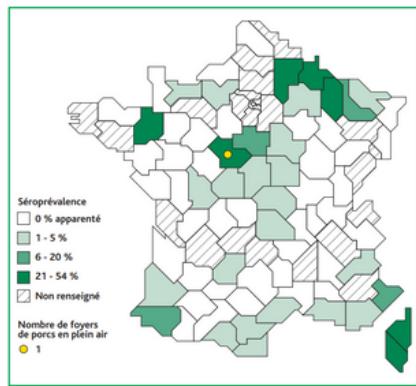


Figure 2 : Séroprévalence de la maladie d'Aujeszky chez les sangliers de plus d'un an et présence d'un foyer domestique d'origine sauvage dans le Loir-et-Cher.

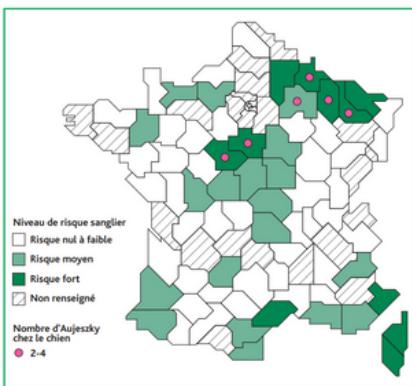


Figure 3 : Niveau de risque lié au statut sanitaire du sanglier et présence de cas de maladie d'Aujeszky chez le chien de chasse.

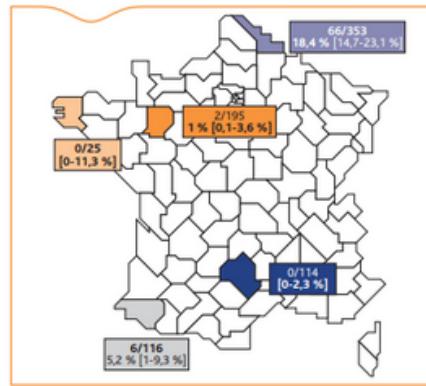


Figure 4. Résultats des sérologies Aujeszky réalisées chez le sanglier. Données de l'enquête 2009-2010

Résultats de l'enquête nationale sérologique menée chez le sanglier sauvage (2000-2004)

Source : [Bulletin épidémiologique N° 29](#)

Bilan sanitaire du sanglier vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky en France

Source : [Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 44](#)



## Diagnostic et prévention



Chez le porc et le sanglier, des analyses sérologiques sur sang ou buvard permettent de détecter les anticorps dirigés contre le virus. Sur les animaux morts, une PCR sur organe mettra en évidence la présence du virus.

Une surveillance sérologique est obligatoire tous les trimestres dans les élevages qui diffusent des reproducteurs et une fois par an dans les élevages plein-air.

\* A noter : En élevage de porcs et de sangliers, la vaccination est aujourd'hui interdite dans les territoires officiellement indemnes (dont la France), suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), afin que les tests de dépistage puissent détecter d'éventuels nouveaux cas suspects.



Chez le chien, la mortalité est souvent trop rapide pour permettre la production d'anticorps, une PCR sur encéphale est la technique de choix.

Au niveau national, cette maladie chez le chien est à déclaration obligatoire auprès de la DDETSPP. La priorité est de prendre en compte les signes cliniques évocateurs (signes neurologiques) et il convient de vérifier la suspicion de rage (signes nerveux proches de ceux de la maladie d'Aujeszky).

**Aucun traitement n'est disponible.**



Sources : FDC 12-FDC 23



### Je suis chasseur/chasseresse, comment protéger mes chiens ?

Il n'existe pas de vaccin ciblant les chiens et la maladie est mortelle. Il existe cependant un vaccin ciblant les porcs qu'il est possible d'utiliser sur les chiens sous des conditions strictes. Ce vaccin est AUSKIPRA BK® et il ne dispose que d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) porcine. C'est-à-dire qu'il n'a pas été homologué pour la vaccination sur les chiens.

Dans le contexte actuel, une ATU (autorisation temporaire d'utilisation) a été délivrée, ce qui permet aux vétérinaires de la prescrire dans les régions où la maladie est présente.

Seuls les vétérinaires peuvent réaliser cette vaccination sur les chiens. Elle n'est pas obligatoire et reste une démarche individuelle.

La FNC a lancé une étude pour vérifier l'efficacité du vaccin. Les résultats de cette étude montrent que ce vaccin entraîne bien une production d'anticorps chez les chiens. Cependant, ces anticorps ne semblent pas capables de neutraliser le virus de façon importante et durable. Il faudra maintenant explorer la protection qu'il confère par la voie de l'immunité cellulaire afin de pouvoir conclure plus précisément. Enfin, aucun des chiens de l'étude n'a présenté d'effets indésirables graves pouvant être reliés directement à la vaccination.

En attendant la conclusion de cette étude, Willy SCHRAEN, président de la FNC rappelle « qu'il reste **indispensable de limiter l'exposition des chiens** de vos chasseurs au virus afin de diminuer le risque d'infection. Il s'agit de **ne pas nourrir les chiens avec des morceaux, abats ou autres sous-produits venant de sangliers, de séparer le plus vite possible les chiens des sangliers lors ou après la chasse...** »

